

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone **Léon BŒRNE** chèques Post. 23.78 ASSUREUR 318
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8

Téléphone 2.14

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS

Inscriptions à toutes époques
de l'année

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememout
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

« Il préconise comme moyen d'action, la grève générale... »

« Il ne se borne pas à affirmer, pour un moment donné, de façon provisoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies ; mais il proclame de façon permanente cette conception fondamentale de l'action syndicale qu'est l'action directe. »

« Toute manifestation de force ouvrière, tend, à l'heure présente, à la conclusion des contrats ; ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration... »

Et patati ! Et patata !
Cela s'appelle la « Charte d'Amiens », que la C. G. T. d'aujourd'hui n'a pas encore reniée, que je sache !

Nous admettons que les politiciens n'y voient pas malice ! Ils connaissent le prix qu'il faut attacher aux déclarations et aux promesses. Ils ont coutume de vivre à la petite journée et de laisser à leurs successeurs le soin d'arrêter le « déluge » auquel ils ont ouvert les vannes.

Nous comprenons moins que certains patrons — et il en est hélas ! — croient encore qu'en traitant avec la C. G. T. d'aujourd'hui, ils s'assureront contre les œuvres de la C. G. T. d'hier.

Mais nous ne nous étonnons nullement que des travailleurs sans croyances et sans discipline morale, — il en est par millions, et l'école sans Dieu en fait de nouveaux chaque jour, — tirent la conclusion logique de semblables directives, et pressés par les besoins et les misères de leur vie journalière, ne soient pas disposés à attendre que la révolution puisse se faire à froid, mais préfèrent la pratiquer à chaud.

Ce n'est pas tant à eux qu'il faut faire grief de cette logique, qu'à ceux qui la leur ont inspirée.

Quand on ne veut pas être obligé de logger un jour le communisme, il faut commencer par n'en pas héberger les fourriers !

Le vieux Syndiqué.

ECHOS

M. de la Tour du Pin, qui fonda en 1871, avec les deux frères de Mun, l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers et qui fut en France l'un des maîtres du catholicisme social, est mort, il y a quelques jours, à Lausanne, à l'âge de 91 ans.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

Siège : 6, rue de Bel-Air

Comme nous en avons informé nos amis, dans le « Messenger Syndical » de décembre, la matinée récréative, organisée au profit de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens, aura lieu le 18 JANVIER 1925.

Nous espérons que tous ceux qui s'intéressent à la mutualité voudront bien répondre à notre appel et qu'ils nous amèneront la grande foule des spectateurs pour applaudir Madame Vasse et sa Compagnie dans « La Marraïne de Charley. »

Il est inutile, croyons-nous, de rappeler dans quel but et avec quel esprit est organisée cette matinée. Une Société de Secours Mutuels ne peut avoir d'autre but que d'adoucir le plus possible les rigueurs du sort et pour cette tâche nous vous demandons de venir nous apporter votre aide.

Les prix des places seront ceux établis habituellement pour les Matinées Francine Vasse, soit 4 fr., 3 fr., 2 fr. 50, 2 fr. et 1 fr. 50. La location sera ouverte du 2 au 15 janvier, au siège de la Société, 6, rue de Bel-Air.

Encore une fois nous comptons sur tous, et leur adressons à l'avance nos meilleurs remerciements.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet - PARIS

PENSÉES DE NOUVEL AN

Que vous dire, mes chers amis, qu'à pareille époque je n'aie déjà répété ? Que vous souhaiter qui n'ait déjà fait l'objet de vœux anciens ?

La Paix ? Combien de fois l'avons-nous désirée sans qu'elle vint, ni dans le monde politique, ni dans le monde social, chasser les haines, apaiser les discordes, calmer les esprits ! N'avons-nous pas à craindre, aujourd'hui même, qu'elle ne demeure pas plus longtemps dans notre famille française, où elle paraissait cependant s'être plu à séjourner ? Est-elle à ce point capricieuse et changeante qu'elle ne puisse se fixer nulle part ? Ou bien n'est-il, chez nous et ailleurs, pas assez d'hommes de bonne volonté pour que nous la méritions enfin ?

La Justice ? A-t-elle pesé les mérites du fort et du faible, du maître et du serviteur, du patron et de l'ouvrier ? A-t-elle donné son dû à chacun et mis chacun à sa vraie place ? A-t-elle mesuré les droits à l'échelle du devoir, et tracé les limites que ni l'intérêt, ni l'égoïsme, ni l'envie ne devraient franchir ?

La Charité ? A-t-elle consolé les deuils, pansé les blessures, rafraîchi les fronts fiévreux ? S'est-elle manifestée sans orgueil et prodiguée sans calcul ? N'a-t-elle pas été, dans la générosité apparente du geste, qu'une ruse ou qu'une avarice du cœur ? N'a-t-elle pas trop souvent usurpé la place de la justice insatisfaite ?

Si nos vœux, tant de fois renouvelés, n'ont pas encore été exaucés ; si tant de troubles menacent cette année qui com-

mence ; si tant d'injustices risquent encore de l'assombrir et tant de haines de l'attrister, n'est-ce pas parce que notre foi fut trop tiède, notre confiance trop limitée, notre volonté trop chancelante ?

Et plutôt que de nous attarder à des souhaits banals, à des pronostics hasardeux ou à des espérances présomptueuses, ne devons-nous pas, en cette aube de l'an nouveau, redresser nos énergies pour continuer notre tâche, en laissant à Dieu le soin de mener le monde ? J. ZIRNHELD.

SIMPLES RÉFLEXIONS

LES FOURRIERS

On vient de découvrir le communisme. Et cette découverte, tout de même un peu tardive, remplit à la fois les colonnes des journaux d'une prose abondante et quelque peu naïve, et l'esprit des bonnes gens d'une stupeur et d'un effarement quelque peu exagérés.

Car enfin le communisme, comme l'Amérique, a déjà été découvert plusieurs fois et l'étonnement de ses Christophe Colomb actuels rappelle assez bien le jeu des jeunes mamans, faussement inquiètes, qui retrouvent bébé, caché dans leur sein, avec un triomphant : « Coucou ! Ah ! le voilà ! »

Comme nous n'avons pas pour mission, suivant les besoins de la politique, de distraire ou de terrifier le « bourgeois », nous prendrons les choses un peu moins au tragique et un peu plus au sérieux. Et nous chercherons moins à effrayer les gens par un tableau assombri du présent, qu'à leur montrer les causes d'une situation grave, sans doute, mais non désespérée.

Or, qu'est-ce donc que le communisme d'aujourd'hui, sinon l'aboutissement logique du cécétisme d'hier ?

Ah ! sans doute, la C. G. T. paraît s'être

fait une raison. Elle s'est découverte, — elle aussi ! — depuis peu, une vocation de pacification et de progrès social.

Il ne se passe pas de semaine, sans que l'un ou l'autre de ses militants ne prône une de ces vieilles vérités sociales qu'elle combattait hier et que nous étions jusqu'ici seuls à défendre : efficacité des assurances sociales, bienfait des allocations familiales, utilité de l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail, nécessité de la conscience professionnelle et de la formation du travailleur.

Il y a trois mois à peine, le camarade Dubreuil ne décrivait-il pas, dans l'« Information Sociale », la beauté et le symbolisme des cathédrales, avec une émotion évidemment sincère, qui eût fait grogner d'aise le bon Huysmans ?

Quant au grand chef, M. Léon Jouhaux, il semble avoir réussi à faire de la C. G. T. un véritable organe du gouvernement, et de son secrétaire général une sorte de président de la République in partibus !

Il est de toutes les pompes officielles... même et surtout les funébres. Il enterre Anatole France, il panthéonise Jaurès, et, au premier rang de « ces Messieurs de la famille » il laisse, avec une négligence descendante, prendre sa main par les parlementaires les plus notoires, les hauts dignitaires de l'Etat, et même les généraux.

Mais, s'il est ainsi devenu — et la C. G. T. avec lui, — un des piliers de l'ordre nouveau, s'il pontifie à Genève, s'il « missionne » en Tunisie, s'il « commissionne » un peu partout, il ne « révolutionne » plus rien que les échos troublés par les accents de sa robuste poitrine.

Et le communisme n'a pas de pires ennemis, apparents et actuels tout au moins, que ces prophètes devenus pontifes.

Au reste cela prend ou paraît prendre ! Et je ne gagerais pas que de très braves gens, dont les moyens d'investigation n'égalent évidemment pas ceux de Dieu, ne soient prêts à accueillir dans le paradis social, ces quelques pêcheurs en possibilité de repentance, de préférence aux quatre-vingt-dix-neuf justes qui, depuis des années, s'acharnent à persévérer dans le syndicalisme chrétien !

Et cependant, au lieu de M. Léon Jouhaux d'aujourd'hui, d'une élégance si personnelle, quoique impeccable, et d'une si pure orthodoxie réformiste, nous avons connu, au Congrès de Lyon, par exemple, un camarade Jouhaux en bras de chemise, — et c'était le même. Et c'était le même qui fit faire — ou qui laissa faire, ce qui est pis ! — la grève générale de 1920.

Au lieu de cette bonne Madame C. G. T. d'aujourd'hui, confite en réformes sociales, nous avons connu une commère, échevelée et embouchée comme une pétroleuse, — et c'était la même, et qui proclamait les gentillesse suivantes :

« Le syndicalisme né de la lutte des classes, ne peut être que révolutionnaire... »

Visitez à Nantes
les
Grands Magasins

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS

et le MEILLEUR MARCHÉ

de TOUS les MAGASINS

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

A notre secrétaire général Tessier qui lui avait rendu visite en Juillet dernier, l'éminent sociologue avait témoigné un très vif intérêt pour le mouvement de la C. F. T. C. dans lequel il voyait une réalisation de ses rêves de jeunesse.

Un peu plus tard, répondant à un envoi de documents, il nous écrivait ceci :

« Je suis bien reconnaissant du témoignage reçu aujourd'hui par vos soins, en suite de la visite que vous avez fait au vétéran l'honneur de lui faire. C'est le témoignage d'une France nouvelle qui s'est levée à l'appel que Monsieur de Mun et quelques amis lui adressions il y a un peu plus d'un demi-siècle. »

« Vous me dites ainsi : Bon courage ! Et je vous le rends de grand cœur. »

La Tour du Pin Chambly.

La circulaire confédérale de Novembre a donné un compte rendu détaillé de la 28^e session du Conseil Supérieur du Travail.

Dans son numéro du 20 Décembre, la « Semaine Religieuse de Paris » rappelle les récentes élections au C. S. T. et ajoute l'aimable commentaire que voici :

« M. Tessier et Mlle Beekmans viennent d'être renommés membres de la Commission permanente de ce Conseil. M. Tessier, qui faisait partie de la Commission de répartition des subventions, a été maintenu dans ses fonctions. Mlle Beekmans a été désignée en outre, pour faire partie du Conseil supérieur de l'Enseignement technique. Ces noms reviennent sous notre plume, dès que nous touchons à l'organisation sociale des catholiques : ils sont notre gloire et nous sommes fiers de l'estime que leur témoignent les professionnels et les organisations officielles. »

La « Semaine Religieuse » rend compte des résultats obtenus par certains de nos syndicats dans des expositions ou concours professionnels.

UN ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT FAVORABLE AU REPOS DOMINICAL

Par un arrêté, en date du 30 Novembre 1920, le Préfet de Police avait décidé que le repos hebdomadaire pourrait être supprimé, à Paris, en vertu de l'art. 44 du Livre II du Code du Travail, les dimanches précédant Pâques, la Toussaint, Noël et le Jour de l'An, ces dimanches étant considérés comme « jours de fête locale ou de quartier ». Un nouvel arrêté, du 21 décembre 1921, ajoutait : « Lorsque le Jour de l'An tombera un dimanche, la suppression du repos hebdomadaire s'appliquera également ce jour-là. »

Un adhérent du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie s'était pourvu devant le Conseil d'Etat contre ce second arrêté ; la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques était intervenue dans l'instance.

Après rapport de M. Seligman, M. Cahen-Salvador, Commissaire du Gouvernement, proposa d'admettre les conclusions présentées par M^e Souriac, au nom du requérant et de la Fédération intervenante ; dans son audience du 19 décembre, le Conseil d'Etat, en assemblée générale du Contentieux, a fait droit à la requête et a déclaré recevable l'intervention de la Fédération, celle-ci ayant intérêt à suivre l'instance engagée.

En ce qui concerne la légalité de l'arrêté attaqué, le Conseil d'Etat considérant que le Jour de l'An ne peut être regardé comme constituant une fête locale, a annulé l'arrêté du Préfet de Police en date du 21-12-1921.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLOU

où vous trouverez le plus grand choix et aux meilleures conditions

La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Concours-Enquête pour l'Organisation de la Propagande Syndicale Chrétienne

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens propose à ses adhérents et à ses amis un concours sur le sujet suivant : « Les meilleurs moyens pratiques de développer le syndicalisme chrétien dans votre région ou dans votre localité. »

Les travaux fournis tendront à un triple but : 1° donner un objet d'activité d'une utilité générale aux militants syndicalistes ; 2° leur permettre de reconnaître le terrain qu'ils doivent travailler ; 3° faciliter le recrutement d'adhésions individuelles et la constitution de syndicats ou sections syndicales.

Les réponses pourront être individuelles ou émaner de collectivités : syndicats, cercles d'études, etc... ; elles porteront une épigraphe ou devise répétée sur un pli cacheté joint et contenant le nom et l'adresse de l'auteur ; celui-ci ne devra pas se faire connaître sous peine d'exclusion.

Les prix suivants seront attribués :

- 1^{er} prix : 1.000 francs.
- 2^e prix : 500 francs.
- 3^e au 7^e prix : 1 bourse session confédérale 1925.
- 8^e au 20^e prix : 1 volume.

Les concurrents devront s'inspirer de ces trois idées principales :

1^o. — Il existe en France une organisation syndicale chrétienne, la C. F. T. C., basée sur des syndicats autonomes reliés entre eux par des Unions régionales interprofessionnelles et par des Fédérations nationales de métier ;

2^o. — Cette organisation est assez souple pour pouvoir s'appliquer dans toute localité où il existe un minimum d'activité économique ;

3^o. — Elle n'aura chance cependant de s'y développer que si elle trouve dans les groupements catholiques déjà établis des travailleurs convaincus et dévoués assez formés au point de vue social pour s'intéresser à une initiative syndicale chrétienne.

Les concurrents indiqueront :

— Quelles sont, dans la région ou la localité, les professions qui renferment un nombre appréciable d'ouvriers ou d'employés, en donnant, autant que possible, des renseignements caractéristiques sur les industries ou commerces et une statistique aussi précise que possible des travailleurs qui s'y trouvent employés ; il serait intéressant de savoir quelle est la mentalité au point de vue religieux de ces travailleurs ;

— Quelle est la situation du syndicalisme ouvrier : organisations adhérentes à la C. G. T. ou à la C. G. T. U., syndicats neutres ou indépendants ;

— Quel est l'état d'esprit à l'égard de l'organisation syndicale dans les milieux ouvriers et patronaux, dans les œuvres catholiques, etc... ;

— Quels sont les groupements d'adultes ou de jeunesse renfermant des apprentis ou des travailleurs de l'industrie, du commerce, des banques et administrations privées et des chemins de fer, qui pourraient accueillir favorablement la propagande syndicale chrétienne ; il y aurait lieu de distinguer les œuvres générales : confréries, cercles, patronages, et les groupements plus restreints : tiers-ordre, cercles d'études, groupes d'A. C. J. F... ;

Ce concours s'adresse aussi bien aux œuvres et personnalités féminines qu'aux œuvres et aux personnalités masculines.

Les réponses devront être adressées au Secrétariat Confédéral avant le 28 Février 1925.

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Vœux pour 1925

Aux vœux exprimés par Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., nous nous permettons d'ajouter les nôtres et d'adresser à tous nos syndiqués et abonnés, nos meilleurs souhaits pour l'année nouvelle.

Malgré l'indécision du temps que nous vivons, l'année qui s'achève a vu nos Syndicats prospérer un peu partout dans l'Union Régionale, certains même ont eu la satisfaction de voir leurs effectifs s'augmenter dans des conditions inespérées, aussi formons-nous le vœu pour 1925, de voir se continuer cette marche en avant, marquant ainsi, plus que jamais, la volonté qu'ont les catholiques de se grouper ensemble pour la défense de leurs intérêts professionnels suivant les principes de justice et de charité sur lesquels sont basés les Syndicats chrétiens.

Le Conseil de l'U. R.

CONFÉRENCES SYNDICALES ET SOCIALES EN 1925

Voulant arriver à intensifier de plus en plus la propagande syndicale chrétienne et décider tous les Travailleurs catholiques auxquels le syndicalisme ne semble pas nécessaire, à venir à nous et à leur faire comprendre que les Ouvriers et Employés doivent se syndiquer parce que c'est pour eux un droit, une nécessité, un devoir.

A cet effet nous avons pensé à entreprendre en 1925 des Conférences dans les différents centres de l'U. R., la première aura lieu dans notre salle de réunions de la rue de Bel-Air, le mercredi 21 Janvier, à 20 heures 15. Elle sera faite par Gustave Pressensé, président de l'Union Régionale, et aura pour sujet : « Le Syndicalisme chrétien ». Elle sera précédée et suivie d'Intermèdes et d'une comédie en un acte.

Les Syndiqués, hommes principalement, y sont invités et pourront y amener les amis et connaissances non encore syndiqués.

CONVOCATIONS

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire le 1^{er} mercredi, 7 janvier, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le 2^e mercredi, 14 janvier, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Conseil de l'Union du Dimanche 30 Novembre

Ainsi qu'il avait été annoncé, le Conseil de l'Union s'est réuni à son Siège Social, le Dimanche 30 Novembre dernier, sous la Présidence de M. Gustave Pressensé.

Les Syndicats rattachés à l'Union étaient présents, ou avaient envoyé les renseignements les concernant.

Ces Syndicats sont ceux de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Saumur, Cholet, La Roche-sur-Yon et Poitiers.

Lecture du Procès-Verbal. — Après ouverture de la séance par la prière, lecture est donnée du procès-verbal de la dernière Assemblée. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Communications diverses. — Le Président fait part à l'Assemblée de ses démarches près du Préfet en vue de notre entrée, par nos délégués, dans le Comité contre

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES



RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS



la vie chère. Il espère nous voir donner satisfaction sur ce point.

Il annonce qu'un nouveau Syndicat vient d'être formé à Indret par les propagandistes de l'Arsenal de Brest. Ce Syndicat n'a pas répondu à la convocation qui lui a été adressée.

Il envisage la possibilité de la formation d'un Syndicat de Fonctionnaires des P. T. T.

Rapport des divers Syndicats. — Le Syndicat des Employés de Nantes rend compte de sa situation morale, qui est très bonne. Il a reçu depuis le début de l'année 81 adhésions, le service de placement fonctionne normalement et a pu procurer un certain nombre de situations.

Le Syndicat des Dames Employées est très florissant. Il compte actuellement 860 cotisantes, soit 102 adhésions depuis un an. Son service de placement a reçu une centaine d'offres d'emplois, et il a pu donner satisfaction à 90 employeurs et employées. Les Cours Professionnels comptent une centaine d'élèves, et une subvention leur a été accordée cette année par la Ville.

Le Syndicat de la Métallurgie, nouvellement reformé augmente de jour en jour.

Le Syndicat des Cheminots ne compte qu'un nombre encore restreint de membres. Il va falloir activer la propagande en ce qui le concerne.

Le Syndicat des Menuisiers maintient son effectif. Il a mené son action professionnelle très judicieusement et très fermement, et a obtenu que des bordereaux de salaires soient établis sur la base de ceux de la métallurgie et des constructions navales, avec révision tous les deux mois par la Commission paritaire.

Les deux Sections du Syndicat de l'Aiguille, celle des Tailleuses et celle des Lingères, ont envoyé leur adhésion à l'Union Centrale des Syndicats Féminins de l'Abbaye, à Paris. Le recrutement est bon, le service de placement très actif. Un atelier de chômage organisé l'hiver dernier a rendu de grands services, et va être repris cette année. Une demande de subvention va être adressée à la Ville. La question du travail à domicile va être étudiée, et des démarches faites près de l'Inspection du Travail, en vue d'étudier la possibilité d'une réglementation des salaires minima.

Le Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, fondé en Mai dernier, compte déjà 70 membres. Son très actif président vient de former à Méan une section qui compte 30 membres, et a planté des jalons à Trignac. Il s'occupe de former un Syndicat d'ouvriers. Les Cours professionnels comptent une trentaine d'élèves. Une fois le Syndicat d'ouvriers fondé, il y aura lieu de former une Union locale, Saint-Nazaire devant compter alors quatre Syndicats.

Les Syndicats de Dames prospèrent dans cette ville. Les Employées sont au nombre de 84, les Ouvrières de l'Habillement, de 39. Une section vient également d'être formée à Méan.

Le Syndicat des Employés d'Angers n'a qu'à s'occuper en ce moment de se développer ; il est encore à ses débuts. L'Union Régionale fera tout pour lui apporter son concours.

Le Syndicat des Dames marche très bien, et compte 214 adhérentes. Il a des Cours Professionnels, des Cercles d'Etudes fréquents et très régulièrement suivis, où se forme une élite syndicale. Il va lentement,

SPORTS

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

JEUX

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

mais sûrement. Par son action, sinon officielle, du moins officieuse, il est arrivé à obtenir la fermeture de beaucoup de magasins le dimanche. La Secrétaire générale est entrée dans le Comité de la Vie chère.

A Cholet, il y a un Syndicat de Dames. Il compte 50 membres, ouvrières et employées. Il est en augmentation. Il en existe un autre pour les ouvrières du textile qui compte 18 membres.

A Saumur, il y a deux syndicats féminins, les effectifs sont encore peu nombreux. On essaie d'en atteindre davantage par l'Œuvre du Trousseau.

Il ressort de tout ceci qu'il y a toute une éducation syndicale à faire dans le Maine-et-Loire, du côté des travailleurs et du côté des patrons. Ceux-ci, même les catholiques pratiquants, en effet, préfèrent subir les Syndicats cégétistes, plutôt que d'essayer de comprendre et de favoriser les Syndicats chrétiens.

A la Roche-sur-Yon il y a un Syndicat d'hommes composé de 27 employés de Banque. Il va renouveler près de la Société Générale des démarches qui, jusqu'ici, ont été sans résultat, en vue d'obtenir un relèvement des salaires des employés de cet Etablissement de Crédit. Le Syndicat des Dames Employées est stationnaire.

Le Syndicat des Employés, à Poitiers, compte 76 membres. Il a obtenu la réduction à quatre des cinq jours de dérogation à la fermeture du dimanche. Il a contribué à la formation d'un Syndicat des Commerçants de détail, afin de pouvoir signer un accord pour l'application de la loi du 29 décembre 1923, accord qui va être incessamment consacré par un arrêté préfectoral. Il fait en ce moment une campagne d'affiches, dans Poitiers et le département de la Vienne, relativement au repos du Dimanche. Il a des Cours professionnels, suivis par une trentaine d'élèves.

Son Président écrit que le Syndicat des Dames a également ses Cours professionnels, comptant un nombre d'élèves sensiblement le même, plus un Cours d'hygiène. Ce sont les seuls renseignements communiqués au Conseil sur ce Syndicat, qui n'a pu être représenté à la réunion.

Congrès d'Angers. — Le Président s'est rendu dernièrement à Angers, en vue de la préparation du Congrès qui doit s'y tenir les 14 et 15 Mars prochain. Voici les grandes lignes de ce Congrès.

Samedi 14 Mars, le soir, première séance d'études, à laquelle seront invités les directeurs d'œuvres.

Dimanche matin, 15 Mars, messe avec allocution, à 8 heures, à la cathédrale, puis petit déjeuner. A 9 heures 1/2, seconde séance d'études. A midi, banquet, A 14 heures, troisième séance d'études. A 17 heures, séance de clôture, à laquelle le Président va faire son possible pour avoir Zirnheld.

Comités de charité de vie

En exécution de la lettre du Ministre de l'Intérieur, ont été nommés membres des Comités de charité de vie :

A Poitiers: M. Deveaud, président de l'Union des Syndicats de Poitiers.

A Angers: Mlle Patarin, secrétaire générale de l'Union des Syndicats féminins d'Anjou.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Bureau le mardi 6 Janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

COTISATIONS

Versement des cotisations les 1^{er} et 2^e dimanches, 4 et 11 janvier 1925, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie à l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social : 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 9 janvier, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ; Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

Placement

Nous avons encore quelques syndiqués à placer surtout parmi les anciens, aussi insistons-nous auprès de nos camarades pour qu'ils nous signalent les places qu'ils savent vacantes. C'est un devoir de solidarité, de charité, aussi comptons-nous sur l'empressement de tous, les en remerciant à l'avance.

Recrutement

Durant les mois d'Octobre et Novembre, nous avons enregistré dix-huit nouvelles adhésions.

Famille Syndicale

MALADES

Nous avons en ce moment, malade depuis un certain temps, l'un de nos plus anciens et fidèles syndiqués, M. Blouin.

Aux camarades qui connaissent M. Blouin et qui pourraient lui faire visite, cela lui ferait plaisir.

DECES

Au cours de Novembre, notre camarade Maurice Ricordel, Conseiller Prud'homme, membre du Conseil, a été éprouvé par la perte de sa petite fille Germaine, âgée de 3 ans.

En cette circonstance, nous assurons notre camarade de toute notre sympathie et le prions d'agréer, ainsi que Mme Ricordel, l'assurance de nos plus vives condoléances.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Siège : 6, rue de Bel-Air

Convocation

Tous les Membres sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 3^e Dimanche, 18 Janvier, à 9 heures 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Ordre du Jour

Procès-Verbal de la dernière réunion. Elections. Cotisations. Questions diverses.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

Convocation

La réunion de janvier est fixée au 3^e dimanche, 18 janvier prochain, à 10 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Assemblée générale

du Dimanche 21 décembre 1924

Par suite de la démission de M. Evain, obligé de quitter la présidence par changement de situation, M. Gustave Pressensé, président de l'U. R. T. C. O., qui assiste à la réunion, exprime, au nom de l'Assemblée, à M. Evain, les regrets que tous éprouvent de le voir obligé d'abandonner la présidence, ainsi qu'à M. Richard, vice-président, démissionnaire, puis procède à l'élection du futur Conseil qui sera ainsi composé :

Président : M. J. Moreau ; Vice-Président : M. A. Davaine ; Secrétaire : M. Eugène Barbier ; Trésorier : M. Gabriel Barbier.

M. Pressensé félicite les nouveaux élus et passe la présidence à M. Moreau, qui remercie ses camarades de la confiance qu'ils viennent de lui accorder, les assurent, ainsi que les Membres du Conseil, de leur entier dévouement, et adresse à tous ses meilleurs vœux pour l'année qui va s'ouvrir.

Le Secrétaire.

Section des Dames

Cercle d'études

Le prochain cercle d'études aura lieu Dimanche 11 Janvier, à 8 heures 1/2, au siège social, 18, rue Talensac.

L'étude sur « Le Livre et la Famille » sera faite par Mlle Guillon.

Fête de Sainte Geneviève

Vous êtes invitées à venir célébrer dignement la fête de sainte Geneviève, patronne de notre Syndicat.

Le 25 janvier, dans la chapelle de Nazareth, à 7 heures 1/2, messe et allocution. A 15 heures, dans la salle des fêtes, 18, rue Talensac, séance récréative, tombola. A 18 heures, salut.

Retenez bien la date du 25 Janvier. Cet avis tiendra lieu de convocation.

Convocation

A l'issue du cercle d'études du 11 janvier, réunion du Bureau Syndical.

VIE SYNDICALE

Bon Jour, bon An ! Dieu soit céans ! Faisons notre ce bon souhait que nos pères s'adressaient au début d'une année nouvelle.

Voici le moment des vœux ! et quand l'union existe vraiment, les formuler, ce n'est pas se soumettre à un banal usage. Aujourd'hui, le « Messager » vous apporte notre salut fraternel, l'assurance de la bonne amitié qui est le lien de notre Syndicat et, nos souhaits les plus sincères de bonne année pour vous, les vôtres et votre famille professionnelle.

Que Dieu soit céans ! Oh ! n'y est-il pas dans notre Syndicat ? Chaque jour n'apporte-t-il pas une preuve de l'action de sa Providence à notre égard ? C'est lui qui, visiblement, conduit chaque événement de notre groupe syndical ; il protège ses origines, sa formation ; il soutient et bénit son développement continu, son large épanouissement, sa vie actuelle intense. Remercions-le de ses bienfaits et demandons-lui de passer, toutes, une bonne année syndicale.

ASSEMBLÉE GENERALE

L'Assemblée Générale a eu lieu le 14 Décembre. Nombreuses étaient les syndiquées venues pour entendre le rapport très documenté (une vraie page de l'histoire du

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance

LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Syndicat), de Mlle Croue et pour applaudir Mlle Graff, la Secrétaire Générale de l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins de la rue de l'Abbaye à Paris.

Voici quelque peu résumé, ce que nous a dit Mlle Graff :

L'esprit syndical

Nous avons un devoir social à remplir plus impérieux que jamais à l'heure actuelle, car un véritable péril menace la société. Pour comprendre et accomplir ce devoir, il est nécessaire que nous ayons l'esprit social.

L'esprit social devrait être naturel puisque nous sommes des êtres vivant en société, et nous ne pouvons nous passer les uns des autres ; mais surtout parce que nous sommes chrétiens. Quand on est chrétien on doit être social et l'on est vraiment social que si l'on est chrétien.

Avoir le sens social, c'est ne pas vivre pour soi seul ; c'est s'intéresser aux autres. Or, le Christ qui doit être notre modèle en tout, a été la réalisation parfaite de l'être social. Il n'a songé qu'à consoler, soulager, guérir les hommes. Il nous a dit de nous aimer les uns les autres. Il nous a enseigné que le commandement d'aimer son prochain est aussi grand que le commandement d'aimer Dieu. Comme le fait remarquer le Père Rutten, Jésus nous a appris à dire à Dieu quand nous le prions : « Notre Père qui êtes aux cieux... donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » et non pas : « Mon Père donnez-moi mon pain quotidien », et le Père Rutten ajoute : « La première parole de la première des prières est l'affirmation de la fraternité humaine principe et fondement de tous nos devoirs sociaux. Et cette fraternité doit être effective, se manifester par notre participation à des œuvres qui ont pour but de rendre nos frères meilleurs et plus heureux.

Pour ne pas se contenter d'avoir l'esprit social sans mettre ses actes d'accord avec ses principes, il faut développer en soi le sens social, en se pénétrant des enseignements de l'Evangile, et aussi en se documentant par la lecture, par l'observation personnelle sur les conditions d'existence des êtres qui nous entourent.

Notre sympathie s'éveille en constatant les difficultés, les peines, les souffrances, les injustices qu'ils ont à supporter et nous serons portés à les aider, à les soutenir. On peut toujours reconforter, consoler, ne serait-ce que par une bonne parole, un conseil, un encouragement. « Donnez beaucoup aux autres, disait le Père de Ponlevoy, en puisant dans votre cœur, et donnez à votre cœur en prenant dans le cœur même de Dieu... Cela vous servira à vous-même, car à force de donner, on finit par avoir. »

Faire du bien autour de soi, c'est remplir un devoir de charité, ce n'est pas tout le devoir social. Celui-ci doit être plus étendu, il impose de contribuer autant qu'on le peut à l'avènement du règne de la justice dans le monde, et pour cela il ne faut pas rester isolée mais unir ses efforts à d'autres, afin qu'ils soient multipliés par la force de l'Association.

Mais comment se grouper pour faire le plus de bien possible ? Lorsqu'on exerce une profession, c'est l'exercice de cette profession qui remplit la plus grande partie de l'existence ; c'est donc là qu'il est nécessaire de voir des améliorations se produire, des injustices disparaître.

En second lieu, les personnes avec qui l'on est en contact journalier représentent vraiment le prochain qu'il faut aider et soulager. Il est donc tout naturel de se grouper avec elles. Et puisque les groupements de professionnels sont des syndicats, l'esprit social devient l'esprit syndical, qui n'est pas autre chose, comme l'a dit l'abbé

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

Thellier de Poncheville, « que l'esprit chrétien porté sur le terrain de la profession. »

Sans doute les syndicats procurent des avantages personnels à leurs adhérentes, et elles ont le droit de les attendre du Syndicat, mais ils ont un rôle plus noble à remplir. Celui de contribuer à organiser le monde du travail, et à faire régner la paix entre les divers éléments de la production.

Ce but si élevé des syndicats chrétiens est malheureusement méconnu, on les confond avec certaines organisations sans principes, ni doctrine qui ne veulent que le désordre et ne préchent que la haine et l'on s'éloigne d'eux.

Ou bien encore on doute qu'ils puissent obtenir des améliorations dans le monde du travail, on les croit occupés exclusivement des intérêts spirituels de leurs membres, prêchant la résignation passive sur cette terre. C'est une erreur de croire que l'Eglise ne s'intéresse qu'aux âmes sans s'occuper des corps. Le grand Pape Léon XIII n'a-t-il pas dit qu'un certain minimum de bien-être est nécessaire à l'exercice de la vertu.

Les Syndicats catholiques comprennent qu'il est des améliorations matérielles nécessaires et ils les revendiquent, mais sans perdre de vue le côté moral de la question. Et c'est dans un but moral tout autant que matériel qu'ils demandent l'application de certaines lois, par exemple de la loi sur le minimum de salaire pour le travail à domicile, qui permet à la femme de rester à son foyer et de mieux remplir ses devoirs d'épouse et de mère, ou encore des lois de la journée de huit heures et de la semaine anglaise qui donnent aux travailleurs la possibilité d'accomplir le précepte divin du repos du dimanche, de remplir leur devoir envers Dieu et leur famille.

Les Syndicats travaillent à obtenir des réformes utiles en faisant entendre leur voix dans les commissions officielles : Conseil supérieur du travail, Conseil supérieur de l'enseignement technique, Commissions départementales ou locales de l'enseignement professionnel.

Ils contribuent à la paix sociale par les accords qu'ils signent avec les patrons dans les Commissions mixtes.

Il faut que les travailleurs entrent dans les Syndicats catholiques afin que ceux-ci aient un rôle de plus en plus efficace et afin de remplir personnellement leur mission sociale qui est importante. « Les femmes, a dit Fénelon, ont la principale part aux bonnes ou aux mauvaises mœurs de presque tout le monde. Elles ne sont rien moins que les fondements de toute la vie humaine. »

Un député allemand a affirmé que là où se portera la femme pour le grand mouvement social, là sera la victoire.

Les femmes seront en effet écoutées si elles ont des croyances solides, une compétence qui leur permette de réfuter les objections qu'on leur fera. Qu'elles comprennent l'importance du rôle qu'elles peuvent remplir et, comme le dit Etienne Lamy, qu'elles ne se contentent pas d'être le charme d'une société quand elles peuvent en devenir la conscience.

Soyez donc fermement convaincues que l'esprit social doit avoir pour base l'esprit chrétien, et que l'esprit syndical est l'application la plus opportune et la plus efficace de l'esprit social.

Et si nous sommes pénétrées de ces vérités, lorsque nous dirons les belles paroles du Notre Père, elles resplendiront pour nous d'une clarté nouvelle parce que nous aurons conscience d'avoir essayé de faire entrer la doctrine du Christ dans notre pensée, de la faire passer dans nos cœurs et de l'exprimer par nos actes.

De vifs applaudissements saluèrent la péroraison de la conférencière, montrant à quel point son discours avait été apprécié.

M. le Chanoine Ménard se fit l'interprète des remerciements de l'assemblée, qui a emporté de cette intéressante réunion un enseignement pratique et vivant, et le souvenir d'une véritable jouissance intellectuelle.

Après la conférence eurent lieu les élections annuelles pour le renouvellement du tiers des membres du bureau. Plusieurs démissions laissaient deux portes ouvertes dans le Conseil des employées de bureau

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 6.07 - 19.66 - 21.00

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT

BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES

Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

et une dans celui des employées de commerce.

Furent élues : Mlle Goupille, membre sortant ; Mmes Riou, Louet et Langlais.

Ensuite Mlle Drouart annonce que Mlle Goupille a donné sa démission de présidente du Syndicat. Cependant Mlle Goupille ne quittera par le Syndicat, bien au contraire ; c'est pour intensifier les services qu'elle a rendus qu'elle assume le poste de secrétaire générale. Elle consacra quatre heures par jour au service du Syndicat et sera, de ce fait, plus accessible à celles qui désireraient lui demander des avis. On la trouvera désormais tous les jours au siège social, 18, rue Talensac, de 13 heures à 14 heures.

Par vote, en raison de la vie chère et de l'augmentation de notre quote-part à la Confédération et à la Fédération de Paris, le taux de la cotisation a été fixé à 1 franc par mois au lieu de 0 fr. 75.

A l'issue de la réunion, conformément aux statuts, le Conseil s'est réuni pour élire :

Présidente : Mlle Drouart ; vice-présidentes : Mmes Nicol et Poupart ; secrétaires : Mmes Croué et Bouhier ; trésoriers : Mmes Cizeau et Huon.

Le rapport de Mlle Croué paraîtra dans le prochain « Messenger Syndical ».

NECROLOGIE

M. Fleury, membre de l'Amicale Saint-Pierre, qui s'occupe avec tant de dévouement, du placement de nos cartes pour les Fêtes, vient de perdre sa mère. Nous lui offrons, ainsi qu'à Madame et Mlle Fleury, avec l'assurance de nos prières, l'expression de nos sincères condoléances.

Mlle Bautru, syndiquée, a eu la douleur de perdre son frère et son cousin dans le terrible accident survenu en Loire, lors de la dernière tempête. Qu'elle veuille bien trouver ici l'assurance de notre grande sympathie et nos sincères condoléances.

Syndicat de l'Aiguille

Convocation

Le Syndicat de l'Aiguille, section de l'habillement, se réunira, ce dimanche 18 janvier 1925, au Siège social, 6, rue de Bel-Air, à 17 heures, pour procéder aux élections générales.

Nous recommandons à nos Syndiquées de venir très nombreuses à cette réunion qui sera très importante.

La Secrétaire.

Réunion générale du 7 décembre

Le Dimanche 7 Décembre, a eu lieu, à son siège social, rue de Bel-Air, la Réunion générale du Syndicat de l'Aiguille ; réunion particulièrement importante où furent traitées et solutionnées dans l'accord le plus parfait, des questions de premier intérêt. Les syndiquées ayant été toutes d'avis que pour se vêtir, il faut suivre, dans ce qu'elle a de bon et de sage, la mode du jour, il a été décidé qu'on apporterait dans les statuts du Syndicat quelques légères retouches. Non que le costume ajoute quelque chose aux qualités d'esprit et de cœur de celui qui le porte, mais il lui permet cependant de faire meilleure figure dans la société où il vit.

Cette décision donnera donc toute satisfaction aux personnes qui, obéissant nous en sommes persuadés à des motifs d'intérêt général, avait cru devoir attirer l'attention sur le fait que le Syndicat de l'Aiguille, vieux de 30 ans, n'avait pas assez évolué depuis sa naissance, et que dès lors, pour être tout à fait « à la page », il fallait

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10 % AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE

Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE

Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5 % aux Syndiqués - Polycopie M. R. G. - Circulaires

lui faire subir quelques modifications. Soit. Mais on voudra bien reconnaître tout de même, que le Syndicat, en raison précisément de son âge, et dont bien des pages de sa modeste histoire sont écrites en beaux et nobles caractères, honneur qui rejaillit sur ses fondateurs qui, eux, avaient avancé leur époque, et sur ceux et celles qui l'ont dirigé depuis lors.

Cependant, certaines apparences pouvaient justifier la critique. Aussi, pour que disparaisse à jamais tout motif de mésestime, l'assemblée a voulu ratifier la décision prise déjà par les membres dirigeants réunis dernièrement dans ce but : on habillera le Syndicat de l'Aiguille un peu à la moderne, c'est-à-dire d'une façon plus conforme aux idées et aux lois actuelles. Cela lui permettra, espère-t-on, de tenir avantageusement sa place parmi les œuvres du même genre, et lui donnera avec un surcroît d'activité, plus de droit à l'existence et au respect.

C'est avec cet espoir que s'ouvre une nouvelle année. Puisse-t-elle être bonne et féconde pour celles qui, à la tête du Syndicat, dépensent sans mesure leur activité et leur zèle ; pour toutes les syndiquées qui voudront, au cours de leurs présences toujours plus nombreuses et de leurs efforts toujours plus disciplinés, pour le syndicat enfin qui n'a qu'une ambition, celle d'exercer une heureuse et bienfaisante influence sur la situation morale et matérielle de ses chères adhérentes. Que Dieu, le dispensateur de toutes grâces, veuille bien réaliser nos désirs et bénir nos projets.

Atelier de chômage

L'atelier de chômage du Syndicat de l'Aiguille s'ouvrira le 12 janvier 1925, comme les années précédentes, au Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Les jeunes filles désireuses d'y entrer, sont priées de se faire inscrire au plus vite, chez Mlle Morandea, présidente de la section de l'habillement, rue du Couëdic, 10.

POITIERS

ACTION DE NOS SYNDICATS

Dans une réunion tenue, au sujet du repos hebdomadaire, le 7 octobre, à la Mairie, en présence de M. l'Inspecteur du Travail, des délégués des Syndicats des Commerçants de détail, des Maîtres-tailleurs, des Marchands de chaussures, des Horlogers-bijoutiers et de nos deux Syndicats d'employés, un accord a été signé pour demander l'application de la loi du 29 décembre 1923.

A cette même réunion, après discussion, une lettre signée des Présidents des Syndicats représentés a été adressée à M. le Maire, lettre confirmant l'accord verbal déjà réalisé avec les principaux magasins au sujet de la fixation des fêtes locales où pourra être autorisée l'ouverture des magasins certains dimanches de l'année.

Aux Pupilles de la Nation. — Au cours d'une réunion du Conseil d'Administration des Pupilles de la Nation, auquel appartient notre ami Deveaud, et à l'occasion d'une discussion sur le salaire à accorder à une nouvelle employée de l'Office Départemental, notre camarade a défendu le principe du salaire vital.

Il a rappelé qu'il ne suffit pas que le salaire offert soit accepté par l'intéressé pour qu'il devienne juste, mais que d'autres conditions entrent en ligne.

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE

Interchangeable

Bravete
France
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :
ÉCRIRE à M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

Les Conventions collectives

UNE CONCLUANTE EXPERIENCE
DANS LA REGION MARSEILLAISE

En 1920, la Fédération des industries métallurgiques et connexes de la région marseillaise, après accord avec les ouvriers métallurgistes, instituaient une « échelle mobile des salaires ». Toute diminution ou augmentation dans l'indice officiel du coût de la vie devait être suivie d'une diminution ou d'une augmentation correspondante des salaires.

Après une expérience de plus de trois ans, la Fédération des industries métallurgiques fait connaître les avantages de cette réglementation des salaires :

1° Les conflits portés devant les prud'hommes qui, en 1918 et 1919, s'étaient élevés annuellement à 1.000 environ, n'ont pas dépassé, pour les années suivantes, le nombre de 24 ;

2° D'accord avec les ouvriers, les industriels ont pu constituer un règlement général des conditions d'embauche et de travail, et établir des définitions fixes de capacités, spécialités et production — et cela, chose remarquable, aussi bien pour les constructions navales que pour les ateliers construisant du matériel industriel. Les résultats tangibles de cette collaboration ont dû donner satisfaction aux parties intéressées, puisque aucune difficulté ne s'est élevée sur les solutions adoptées depuis 1920. Au point de vue moral, ils ont créé une atmosphère de confiance, imparfaite sans doute, mais réelle, entre employeurs et ouvriers.

3° La stabilisation des salaires pendant des périodes d'un minimum déterminé. Le délai convenu d'un mois entre la parution de l'indice et la variation des salaires, s'il y a lieu, a permis à l'industrie de régler ses approvisionnements et ses prévisions de façon moins incertaine, de mieux supporter ses prix de revient, et d'éviter dans une certaine mesure les aléas auxquels le soumettent les brusques variations des cours des changes. Les rapports entre la clientèle et lui s'en sont améliorés ;

4° Du côté ouvrier, cette stabilisation relative a été intéressante pour le calcul des gains à venir et l'établissement du budget familial ;

5° L'unité de réglementation adoptée a fait disparaître, tout au moins dans une proportion appréciable, les divergences de pratiques et de tendances qui séparaient les industries métallurgiques de la région en deux catégories distinctes : les constructeurs de matériels divers et les constructeurs et réparateurs de navires. Les premiers subissaient les conséquences des usages établis chez ces derniers ; désormais, l'unité de directive tend à faire disparaître peu à peu ces difficultés.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet